

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

23

Total votants :

26

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2020 à 11H00

Date de la convocation : 09 octobre 2020

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 15 octobre 2020 à 11 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Rachel BOURNIER, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Jean-François DELAIRE, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Christiane SAMSON, Daniel BERTHUCAT, Ghislaine DUBIEN, Jany BROUSSE, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF, Daniel BALISONI, Claude GOUILLON-CHENOT, Martine MUNOZ.

Membres du Bureau absents excusés :

Philippe BLANCHOZ, Jean-Éric GARRET, Chantal CHASSANG, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Hélène BOUDON

Membres ayant donné pouvoir :

Sylvain HERMAN à Stéphane RODIER
Michel COUPERIER à Georges LOPEZ
Patrick SAUZEDDE à Frédéric CHONIER

PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN CANDIDATURE

Rapporteur : Stéphane RODIER, Vice-Président

Vu l'appel à manifestation d'intérêt lancé le 5 octobre dans le Puy-de-Dôme,

Considérant le programme pour mille « Petites villes de demain » concernant les communes de moins de 20 000 habitants, hors des grands pôles urbains, ayant des fonctions de centralité et en situation de fragilité, piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT),

Le rapporteur expose au Bureau Communautaire qu'il s'agit d'une sélection régionale. Les dossiers sont à déposer pour le 6 novembre 2020. L'annonce des villes lauréates est prévue le 3 décembre 2020.

Parmi les mesures, sont prévus les financements d'un poste de chef de projet, d'un poste de managers de centre-ville, la prise en charge d'une partie de déficit d'opération pour les projets de reconversion de friches, le financement d'ilot de fraîcheur et d'espaces publics plus écologiques. Le dispositif permet

également de bénéficier de réductions fiscales pour les travaux dans l'immobilier ancien (dispositif Denormandie), de la création de Maisons France Services, de Fabriques du territoire, et de Micro-Folies (tiers-lieux numériques).

L'État a déjà sélectionné 2 communes sur Thiers Dore et Montagne, COURPIERE et PUY-GUILLAUME, comme étant potentiellement éligibles.

Il y a une dizaine de candidatures qui seront retenues par département. Si la Communauté de communes candidate pour plusieurs villes, cela compte pour une candidature.

Les critères de sélection sont :

- Le portage politique et la gouvernance
- Le niveau de maturité du projet de revitalisation
- Le degré de « vulnérabilité » de la commune
- Les candidatures groupées
- Le recrutement d'un chef de projet à l'échelle d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI)
- La prise en compte de la stratégie régionale Eau/air/Sol
- La participation du public.

Compte tenu de ces éléments (calendrier et critères de sélection), il est proposé au Bureau Communautaire que la Communauté de communes soit candidate pour porter le dispositif et que les communes candidates soient COURPIERE et PUY-GUILLAUME.

Le Bureau Communautaire :

- **Approuve** que la Communauté de communes candidate aux titre des Communes pour porter le dispositif ;
- **Confirme** les candidatures des communes PUY-GUILLAUME et COURPIERE ;
- **Propose** de déposer cette candidature ;
- **Autorise** le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation des présentes.

TOTAL VOTANTS : 26	Membres présents : 23	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 26	Pour : 26	Contre :
Abstention :		

Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

